

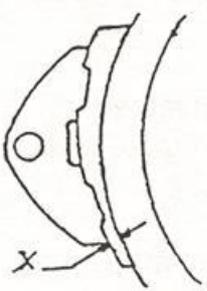
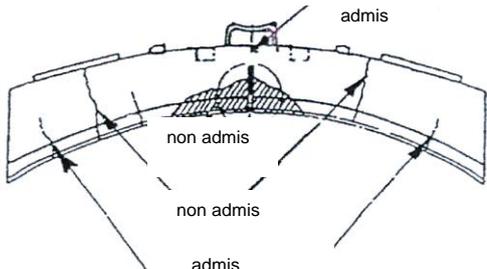
Modifications : Annexe 9 (Appendice 1) du CUU

Explications : En bleu avec trait vertical dans la marge = insertion nouvelle suite à des missions confiées par le Groupe d'Etude Utilisateurs des wagons, des exigences imposées par les STI, des propositions d'EF et de détenteurs (résultant pour une part d'exigences imposées par les autorités)

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classe de défaut
Essieu-axe	1.6.1	Avaries à l'essieu-axe - fissuré - faussé (cf. aussi Code 1.7.1) - défaut réparé par soudure - arête vive - trace de frottement > 1 mm de profondeur	Retrait	5
	1.6.2	Trace de frottement ≤ 1mm de profondeur , sans arêtes vives	K + R1 (isoler le frein)	4
	1.6.3	Pièce frottante sur l'essieu-axe Vérifier en outre 1.6.1 et 1.6.2	Ligature + K, éventuellement R1 (isoler le frein). Si impossible : retrait	4
Suspension	2.1.5	Débattement insuffisant du ressort : Distance verticale entre bride et parties fixes de la caisse, du châssis ou du châssis de bogie inférieure à 15 mm • traces récentes de contact entre bride et parties fixes du châssis ou châssis de bogie • traces récentes de contact entre roue et châssis ou plancher/caisse	Retrait	5
Frein Partie mécanique (timonerie)	3 3.1 3.1.1	Organe mécanique ou pièce de timonerie décroché(e) ou cassé(e) Vérifier en outre 1.6.1, 1.6.2, 1.6.3	Réparation provisoire, K + R1 (isoler le frein)	4

Modifications : Annexe 9 (Appendice 1) du CUU

Explications : En bleu avec trait vertical dans la marge = insertion nouvelle suite à des missions confiées par le Groupe d'Etude Utilisateurs des wagons, des exigences imposées par les STI, des propositions d'EF et de détenteurs (résultant pour une part d'exigences imposées par les autorités)

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classe de défaut
Semelles de frein	3.2			
	3.2.1	<p>Semelle en fonte grise</p> <ul style="list-style-type: none"> - manquante, - cassée, fissurée de part en part, même lorsqu'elle est encore maintenue par son armature métallique - usée, telle que l'épaisseur X au voisinage du porte-semelle < 10 mm 	Remplacer. Si impossible : K + R1 (isoler le frein)	3
	3.2.2	<p>Semelle de frein en matériau composite</p> <ul style="list-style-type: none"> - manquante - fissurée radialement à partir de la surface de frottement jusqu'au bord de la tôle (sauf sur le joint de dilatation) <p>Matériau de frottement</p> <ul style="list-style-type: none"> - effritement visible du matériau de frottement sur plus du quart de la longueur de la semelle ou présence d'inclusions métalliques - détachée de la tôle de support de plus de 25 mm - début de fissure de plus de 25 mm dans le sens de la circonférence de la roue - épaisseur la plus faible X < 10 mm 	Remplacer. Si impossible : K + R1 (isoler le frein)	3

Modifications : Annexe 9 (Appendice 1) du CUU

Explications : En bleu avec trait vertical dans la marge = insertion nouvelle suite à des missions confiées par le Groupe d'Etude Utilisateurs des wagons, des exigences imposées par les STI, des propositions d'EF et de détenteurs (résultant pour une part d'exigences imposées par les autorités)

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classe de défaut
Châssis de bogie	4.7.3	Assemblage châssis de bogie Fixation par vis sur châssis de bogie		
	4.7.3.1	1 vis manquante / cassée au niveau du même essieu	Remplacer. Si impossible : K + R1 (isoler le frein)	3
	4.7.3.2	2 vis manquantes / cassées au niveau du même essieu	Retrait	5
Plateau de tampon	5.2.3	Surface de contact		
	5.2.3.1	- non graissée	Graisser. Si impossible : retrait	5
Plongeur	5.3.3	Fonction altérée (même suite à un graissage insuffisant) <ul style="list-style-type: none"> • Parties brillantes • Présence de stries 	Retrait	5
Inscriptions sur les wagons et unités de chargement	6.1.1	Marques et inscriptions manquantes, illisibles ou incomplètes		
	6.1.1.1	- numéro du wagon ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.2	- marque „RIV“, „TEN-RIV“ ou une marque d'admission (TEN-G1, sigle de pays dans le cartouche d'homologation) ³⁾ ou	Retrait	4
	6.1.1.3	- cartouche dérogatoire (en cas d'inscription des Codes d'échange 41, 43, 45, 81, 83 ou 85) ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.4	- tare ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.5	- masse freinée du frein à main ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.6	- limites de charges ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.7	- capacité des wagons-citerne ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.8	- – réservé –		
	6.1.1.9	- longueur hors tampons du wagon ³⁾	Retrait	4
	6.1.1.10	- avertissement «haute tension» sur les wagons avec marchepieds d'accès ou échelle d'une hauteur > 2 m au-dessus du niveau du rail	Retrait	4
	6.1.1.11	- – réservé –		
	6.1.1.12	- – réservé –		
6.1.1.13	- – réservé –			

³⁾ Si cette anomalie n'est présente que sur un seul côté du wagon : Modèle K

Modifications : Annexe 9 (Appendice 1) du CUU

Explications : En bleu avec trait vertical dans la marge = insertion nouvelle suite à des missions confiées par le Groupe d'Etude Utilisateurs des wagons, des exigences imposées par les STI, des propositions d'EF et de détenteurs (résultant pour une part d'exigences imposées par les autorités)

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classe de défaut
Equipements intérieurs *)	6.1.8			
	6.1.8.1	Equipements intérieurs défectueux : - bras de retenue - rail de guidage - berce de chargement - anneaux, crochets, œillets - cloison de séparation Wagon avec équipement d'arrimage (cf. aussi code 6.6.7), wagon pour le transport d'automobiles, cales de roue (cf. aussi code 6.6.5.2)	Réparation provisoire, remédier à l'aide d'arrimage supplémentaire + M Si impossible : retrait	3 5
Citerne	6.5.2.3	- citerne pleine, le cas échéant prolongation de 3 mois en cas d'inscription "L" sur le réservoir	Retrait	5
	6.5.2.4	- citerne vide, non nettoyée, le cas échéant prolongation de 3 mois en cas d'inscription "L" sur le réservoir	K	5
Armature, dispositif de remplissage et de vidange inférieurs	6.5.5.2	– réservé –		
	6.5.5.13	Organe de remplissage et de vidange ouvert	Y remédier. Si impossible : retrait	5
	6.5.5.14	Sécurités visibles non efficaces	Y remédier. Si impossible : retrait	4

*) Equipement intérieur défectueux – Constatation en dehors de la VT par visite spéciale

Modifications : Annexe 9 (Appendice 1) du CUU

Explications : En bleu avec trait vertical dans la marge = insertion nouvelle suite à des missions confiées par le Groupe d'Etude Utilisateurs des wagons, des exigences imposées par les STI, des propositions d'EF et de détenteurs (résultant pour une part d'exigences imposées par les autorités)

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classe de défaut
Wagons pour le transport d'automobiles	6.6.5.8	Passerelles au-dessus des essieux centraux non librement manœuvrables sur wagons chargés <ul style="list-style-type: none"> distance \leq 100 mm entre roue du véhicule et passerelle 	Y remédier. Si impossible : retrait	5
	6.6.5.9	Avarie mécanique de l'appui et de la fixation des tôles d'intercirculation des essieux centraux <ul style="list-style-type: none"> déformée, rupture, fissure, pièces manquantes 		
		- wagon vide	K	4
		- wagon chargé	Retrait	5
Limite maximum de chargement	7.1.7			
	7.1.7.1	Dépassée (3.2), critère visuel : <ul style="list-style-type: none"> hauteur de tamponnement différente distance trop faible entre bride de ressort et brancard 	Retrait, après rectification du chargement : K	5
	7.1.7.2	Dépassée (3.2), constatation par : <ul style="list-style-type: none"> - absence de concordance entre données de l'envoi et limite de charge inscrite - dispositifs de mesure, appareils de diagnostic 	Retrait, après rectification du chargement : K	5
Résidus de chargement	7.2.7	Résidus de chargement non enlevés pouvant nuire à la sécurité	Enlever. Si impossible : retrait	5
Marquage, codification en transport intermodal	7.8			
	7.8.1	Codification valable manquante ou illisible	Retrait	5
	7.8.2	Absence de codification du wagon porteur pour l'UTI autorisée	Retrait	5
Unité de chargement (U.C.)	7.8.3	Absence de plaquette d'agrément de sécurité CSC	Retrait	4